

considered by our Governments to constitute an agreement to be known as the "United States-Canada Haines-Fairbanks Pipeline Agreement" covering the conditions of construction, ownership and operation by the United States of the section of the pipeline within Canada.

Accept, Excellency, the renewed assurances of my highest consideration.

DON C. BLISS

En vertu des dispositions de l'arrêté en conseil n° 1071 de la Colombie-Britannique en date du 2 mai 1953, l'administration, le contrôle et le jour-... A la requête de la province de Colombie-Britannique, le Gouvernement du Canada a déposé au Bureau de l'enregistrement des terres dont la chose relève un plan de l'emprise du pipe-line et de la station de pompage... l'arrêté en conseil n° 1071 de la Colombie-Britannique. Ce plan, ainsi que le levé d'après lequel il est établi, demeurent à nouveau les terres accordées par l'arrêté en conseil n° 1071 et la description y énoncée établies, révisées et définies dès lors les limites que les bornes et limites fixées par le levé et le plan concernent au non avec la description des terres définies dans l'arrêté en conseil n° 1071. Il est entendu que le levé sera fait et le plan déposé dans l'année qui suivra l'achèvement du pipe-line et que le plus tôt possible après le Gouvernement de la Colombie-Britannique soumettra par un arrêté en conseil la description donnée en page 1 paragraphes 1 et 2 de l'arrêté C.P. 1071 de la description des terres définies par le levé et le plan.

ROBERT H. WINTERS

ROBERT H. WINTERS

III

Le Chargé d'affaires ad interim des États-Unis d'Amérique... AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE... OTTAWA, le 30 juin 1953

Le l'honneur de me référer à ma note n° 288, en date du 30 juin 1953... la note n° D-180 du 30 juin 1953 par laquelle le Gouvernement des États-Unis... la proposition en vertu de laquelle le Gouvernement des États-Unis... le pipe-line pour le passage entre Haines et Fairbanks... les conditions énoncées dans votre Note au sujet de la partie de... mon Gouvernement, agré de plus votre proposition en vertu de laquelle... votre réponse en date du 30 juin 1953... nos Gouvernements comme conseil-